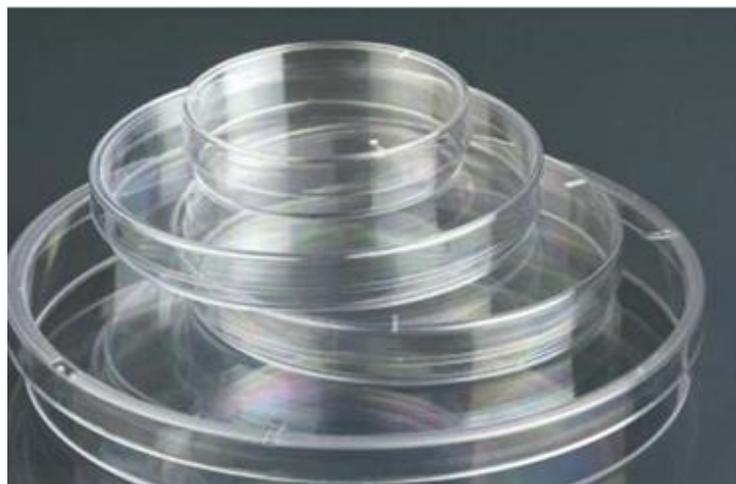


**Boîtes de Petri ClearLine®**



Conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par les directives européennes.



Convient au contact alimentaire, selon le règlement CE n°1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Absence de métaux lourds, conformément à la directive CE/94/62 relative aux emballages et aux déchets d'emballages : prévient de la présence de substances dangereuses, conception d'emballages récupérables et réutilisables ainsi que limite leur taille et poids.

**Description :** Boîtes de Petri en polystyrène pour microbiologie, bactériologie

**Caractéristiques :**

- ✓ En polystyrène cristal, clarté supérieure
- ✓ Fabrication en conditions aseptiques Classe ISO 7
- ✓ Disponibles aseptiques ou stériles (irradiées par E-beam, 10kgy)
- ✓ Sous-conditionnés en sachets
- ✓ Marquage CE, conformément à la Directive 98/79/EC
- ✓ Absence de métaux lourds, conformément à la directive CE/94/62
- ✓ Convient au contact alimentaire, selon règlement CE n°1935/2004
- ✓ Température de coulage 60°C

<b>Modèle</b>	120x120
<b>Ergots</b>	4
<b>Diamètre (mm)</b> Interne/externe	122/127,5
<b>Hauteur (mm)</b> Interne/externe	14,5/16
<b>Poids (g)</b>	42
<b>Unités/sachet</b>	10
<b>Stérilité</b>	aseptique

**Unité de vente :**

120 boîtes